

223C1442
FR0000120404-FS0695

18 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2023, la société Rubyrock Capital Co., Limited¹ (RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower, 200 Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 septembre 2023, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société ACCOR et détenir 26 332 156 actions ACCOR représentant 50 170 480 droits de vote, soit 9,94% du capital et 14,92% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR sur le marché.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).

² Sur la base d'un capital composé de 264 893 842 actions représentant 336 312 427 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.